



## Gardes des enfants (suite a absence courte)

Par **arobas**, le **07/01/2009** à **11:01**

suite a ordonnance de non conciliation ma fille a obtenue la garde des enfantsrn12 ans et 9 ansrndernierement ma fille a du s'absenter vers 20h30 -( 45 mn) conduire une voisine a la garernles enfants etait au litrn'l'enfant de 9 ans suite a un coup de fil de de son père lui a a dit maman est parti rnle mari a telephoné a la gendarmerie pour signaler que les enfants etait seulrnles gendarmes se sont présentés a 1heure 30 du matin ( 3 heurs après)pour vérificationrncomme dans un film ils sont montés dans les chambres avec torche electriquern(les enfants dormés)rnquestion/rn 1/ les gendarmes avait'il le droit de cette interventionrn 2/ l'enfant de 12 ans peux t'il garder son frèrern 3/ quel sont les droits de ma fille